



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
de l'ISÈRE

**MAIRIE
de TULLINS**

OBJET :

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le dix sept avril, à
vingt heures trente,

Le Conseil municipal de la Commune de TULLINS, régulièrement convo-
qué, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de
Monsieur André VALLINI, Maire

Etaient présents : MMM. MARRON, M. CARLIN, M. JEANNERET,
P. GALLIN MARTEL, M. T. RENARD, J. Y. DHERBEYS, G. VEYRET, Adjoint
C. DESCAMPS, I. LANCO, A. DOMINGUES, M. COMMAND, G. DROUVIN, F. BEZ,
G. PENJON, J. C. LEBEAU, J. CARRET, M. DUBOUCHER, A. CHAPEL, E. GLENAT,
C. MERMET, F. PRESUMEY, J. ROYER, M. CLERC, P. ALLIBE, Conseillers

Absents : MM. N. BRIALON, donnant pouvoir à J. Y. DHERBEYS
J. MENGIN : pouvoir à A. CHAPEL, A. CHEMIN : pouvoir à M. MARRON,
C. RACHELLI : pouvoir à J. ROYER.

Le Conseil, en conformité de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, nomme
pour secrétaire M. le Conseiller municipal F. PRESUMEY

**IX - EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES, ROUTE DE ST QUENTIN : DEMANDE DE D.U.P.
AVEC OUVERTURE DES ENQUETES CONJOINTES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE, ET
DOSSIER DE CREATION-REALISATION DE LA ZAC**

Monsieur le Maire rappelle :

Qu'un arrêté préfectoral n° 78-4391 en date du 24 mai 1978 a créé la ZAD de
PEILLADOUX-REVOLAZ, contigüe à la Zone Industrielle, en vue de sa future
expansion.

Que le projet d'extension de ladite zone consiste à aménager (viabilité in-
cluse) une quinzaine d'hectares, ce qui permettrait la mise à disposition
d'une cinquantaine de lots. Cette zone est ouverte à des activités diverses.

Que la concertation préalable s'est déroulée du 1er juillet 1988 au 30 septem-
bre 1988.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire demande au Conseil Muni-
cipal d'engager les procédures de création-réalisation d'une Zone d'Aménagement
Concertée, de Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire en vue
d'identifier les propriétaires réels et les ayants droit éventuels concernés
par le projet.

Après délibération, le Conseil Municipal :

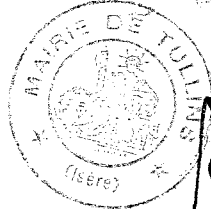
AUTORISE Monsieur le Maire à engager auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère les démarches nécessaires à l'ouverture des enquêtes conjointes d'Utilité Publique, parcellaire, à prescrire les enquêtes publiques de création-réalisation de la ZAC.

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération envisagée.

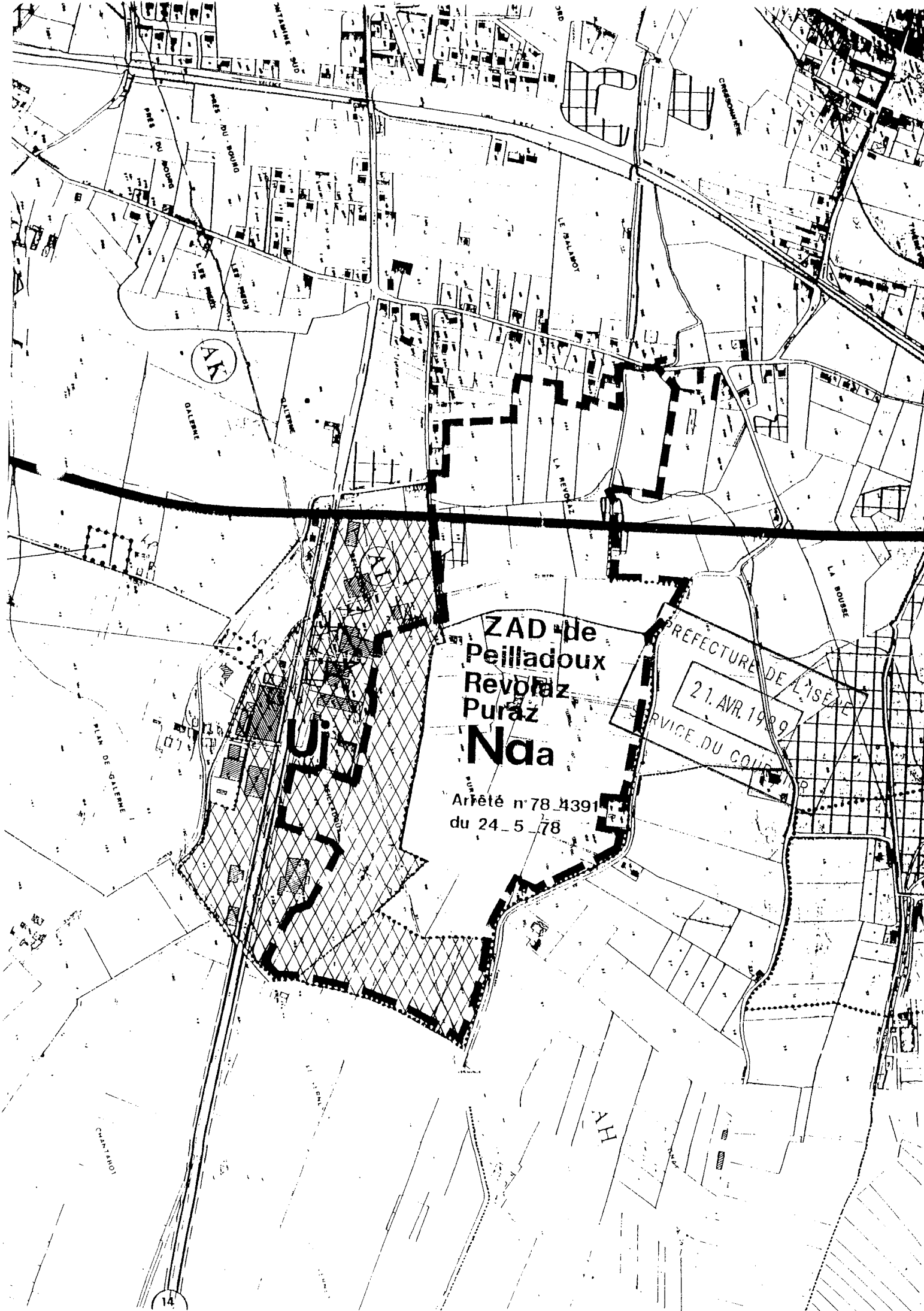
VOTE A L'UNANIMITE

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 18 avril 1989
Le Maire

Le Maire de Tullins, certifie que
la présente délibération a été
publiée le : 18 avril 1989
déposée à la préfecture de l'Isère
le : 21 avril 1989
est exécutoire



c. Hatten. Maire
diffusion



**ZAD de
Peilladoux
Revpiaz
Puraz
Nda**

Arrêté n° 78_4391
du 24_5_78

PREFECTURE DE L'ISERE
21. AVR. 1989
SERVICE DU COM

PLAN DE GALEME

CHARENTAIS

HY

